

Revendication auprès du Conseil national pour une loi sur le CO2 efficace

Les 9 et 10 juin, le Conseil national discutera de la nouvelle loi sur le CO2, qui doit fixer le cap de la politique climatique suisse pour les années à venir. L'Alliance Climatique exige une loi sur le CO2 efficace et respectueuse du climat, qui crée désormais les conditions cadres nécessaires pour que la Suisse puisse remplir ses obligations au titre de l'Accord de Paris sur le climat. La Suisse doit assumer sa responsabilité en contribuant de manière équitable et efficace à la lutte contre la crise climatique.

Le Parlement doit maintenant choisir la bonne voie pour l'avenir.

L'Alliance Climatique revendique :

1) Une réduction ciblée des émissions de gaz à effet de serre

Dans la nouvelle loi sur le CO2, l'objectif de réduction des émissions doit être compatible avec l'Accord de Paris sur le climat, que la Suisse a ratifié. De nombreux pays européens ont décidé de réduire leurs émissions plus rapidement et de n'appliquer que des mesures à l'intérieur de leur pays. La science montre que la Suisse doit atteindre son objectif de zéro émission nette le plus rapidement possible. L'Alliance Climatique exige une réduction des gaz à effet de serre en Suisse d'au moins 60% d'ici 2030 et zéro émission nette avant 2040. L'objectif actuel de réduction de seulement -30% de 1990 à 2030 selon le Conseil des États doit donc être corrigé en fonction des propositions présentées.

2) Des conditions pour des investissements respectueux du climat dans le secteur financier

La place financière suisse stimule les émissions de gaz à effet de serre par des prêts et des financements dans le domaine des énergies non renouvelables (charbon, gaz, pétrole). La place financière suisse finance ainsi chaque année plus de 20 fois plus d'émissions de gaz à effet de serre dans le monde que celles émises en Suisse. C'est pourquoi l'Alliance Climatique exige que la nouvelle loi sur le CO2 comprenne des mesures concrètes et efficaces pour les investissements nuisibles au climat du secteur financier. Des incitations et des conditions cadres sont nécessaires pour garantir que l'on investisse moins dans les projets produisant beaucoup d'émissions et plus dans la durabilité à l'avenir.

3) Une taxe équitable sur les billets d'avion, y compris pour les classes de luxe et le trafic de marchandises

Les taxes d'incitation telles que la taxe sur les billets d'avion servent à garantir le principe pollueur-payeur : celles et ceux qui polluent plus devraient payer plus en conséquence. Une incitation efficace pour réduire les effets négatifs sur le climat est nécessaire. Les passagers/passagères de la classe affaires et de la première classe émettent deux à trois fois plus de CO₂ par passager/passagère que les voyageurs/voyageuses en classe économique, en raison des sièges plus grands. L'Alliance Climatique exige que la nouvelle loi sur le CO₂ prévoie une taxe plus élevée pour les classes de vol de luxe afin de garantir le principe pollueur-payeur. En outre, la taxe sur les billets d'avion doit également s'appliquer aux passagers/passagères en transit et au trafic de marchandises.

4) Une élimination progressive des systèmes de chauffage et des moteurs à combustion fossiles

Le transport est l'une des plus grandes sources de gaz à effet de serre en Suisse. En effet, les besoins énergétiques des transports sont presque exclusivement couverts par les combustibles fossiles. Il est donc d'autant plus important d'intégrer des mesures concrètes dans la nouvelle loi sur le CO₂ afin de garantir une sortie rapide des combustibles fossiles. En outre, lors du remplacement des systèmes de chauffage dans les vieux bâtiments, il faut veiller à ne pas continuer à dépendre inutilement des combustibles fossiles.

L'Alliance Climatique exige que la nouvelle loi fournisse des directives efficaces en matière de CO₂ pour les nouvelles voitures et que les limites de CO₂ pour le remplacement des systèmes de chauffage soient rapidement réduites à zéro. Sinon, les nouveaux systèmes de chauffage et véhicules continueront à peser trop longtemps sur le bilan climatique de la Suisse ou devront être éliminés prématurément.

5) L'inclusion de la protection du climat dans l'étude d'impact environnemental

Il est nécessaire d'établir des exigences contraignantes pour les nouvelles infrastructures et installations qui garantissent la compatibilité avec les objectifs climatiques. L'évaluation de l'impact des grandes infrastructures qui resteront en place pendant des décennies doit évidemment tenir compte des effets sur le climat. C'est la seule façon d'atteindre l'objectif de zéro émission nette avant 2040. L'Alliance Climatique exige donc l'intégration de la protection du climat dans la planification des grands projets d'infrastructure.